

SECOURS AUX POPULATIONS REGROUPÉES

En Algérie, le CICR doit faire face à des tâches croissantes. Parallèlement à l'assistance qu'il apporte depuis le début du conflit aux prisonniers et internés, il intensifie son action de secours aux populations civiles des centres de regroupement¹.

C'est ainsi que, depuis le début de 1962, 26 tonnes de secours sont parvenues à Alger. Cette cargaison comprend 20 tonnes de lait en poudre, provenant de surplus laitiers mis à la disposition du CICR par la Confédération suisse, ainsi que 6 tonnes de vêtements et de denrées diverses : sucre, concentrés de potage, savon, etc.

En outre, 35 tonnes de sucre, acquises grâce au fonds de secours du CICR ont été expédiées à Alger. D'autre part, le CICR utilisera des contributions en espèces reçues jusqu'à ce jour de sources diverses, dont la Croix-Rouge suisse, soit 130.000 francs suisses, pour l'achat de kachabias (pèlerines pour enfants), couvertures, savon, gouttes ophtalmiques, farines lactées et fortifiants. En plus de cela, 150 tonnes de lait en poudre et 10 tonnes de fromage à pâte molle, provenant de surplus gouvernementaux, seront distribués au cours de cette année.

A ce jour, la valeur des secours, de provenances diverses, envoyés par le CICR en Algérie, à l'intention des populations regroupées, dépasse 1.300.000 francs suisses.

¹ *Hors-texte.*

COMITÉ INTERNATIONAL

Leur distribution dans les centres de regroupement est assurée par la délégation générale de la Croix-Rouge française en Algérie, en collaboration avec le délégué résident du CICR.

Cependant, les besoins des populations regroupées demeurent, dans l'ensemble, extrêmement pressants. Leur effectif est estimé à environ 2.200.000 personnes, en majorité des femmes et des enfants, répartis dans quelque 2.000 centres.

Dans la plupart des cas, ces derniers sont situés à proximité des terres cultivables et leurs occupants, grâce aux produits de la terre et au bétail qu'ils ont conservés, peuvent subsister dans des conditions normales.

D'autres camps, en revanche, ont été installés dans des régions déshéritées, souvent très éloignées des villes. Privées de leurs ressources, ces populations vivent dans des conditions très difficiles et dépendent entièrement de l'assistance que peuvent leur apporter les pouvoirs publics et diverses organisations charitables.

Dès l'apparition des premiers centres, en 1957, le CICR s'est préoccupé de ce problème. Ses délégués, à l'occasion des missions qu'ils effectuaient dans les lieux de détention, ont pris contact avec la délégation générale de la Croix-Rouge française afin que des actions de secours soient organisées dans les centres les plus défavorisés.

A l'heure actuelle, la Croix-Rouge française dispose pour ses distributions de 21 équipes d'infirmières itinérantes, pourvues chacune d'un camion installé en policlinique.

Dans les localités, les distributions sont effectuées par les comités locaux de la Croix-Rouge, au nombre de 67 pour l'ensemble de l'Algérie.

Le délégué permanent du CICR, actuellement assisté d'un délégué-adjoint, se rend lui-même fréquemment dans les centres pour participer aux distributions.